

**EXTRAIT du REGISTRE
DÉLIBÉRATIONS**

2026059

**du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PÉROUGES**

Séance du 27 juillet 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15 L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept juillet à 18h30, le
En exercice : 15 conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,
Présents : 13 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de
Votants : 14 ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS,
Maire,

Date de la convocation

20/07/2026

Date d'affichage

20/07/2026

Présents : Nathalie **MICOLAS**, Jean-Luc **VIBERT**, Christelle **MORTEL**, Gilberto **GRECO**, Florence **DE POUMEYROL**, Annie **BOIS**, Marlène **BLASQUEZ**, Eric **BARDY**, Christophe **GENEVOIS**, Christian **MILLET**, Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE**, Catherine **LEIGNIER**, Frédéric **TRIPODI**.

Absents excusés : Eric **MEUNIER** donne pouvoir à Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE**.

Absents : Marie-Pierre **CHESSEL**.

Florence **DE POUMEYROL** a été élue secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 20 avril 2026 (délibération 2026046),

Par conséquent, Madame le Maire explique que suite à une erreur matérielle concernant le poste de secrétaire générale de mairie, il convient de modifier le tableau des emplois permanents en date du 27 juillet 2026 ;

Après en avoir délibéré avec 14 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :

Article 1 ACCEPTE les propositions du Maire ;

Article 2 FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 27 juillet 2026 ;

Article 3 AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement ;

Le Maire,
Nathalie MICOLAS



**ANNEXE de la délibération
2026059**

TABEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE à compter du 27/07/2026

Services	Libellé de l'emploi	Cadre d'emplois	Ouvert aux contractuels Art. L.332-8	Postes pourvus	Postes vacants	Durée du temps de travail
Administratif	Secrétaire générale de mairie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Oui/Non	1		TC
	Responsable comptabilité / RH	Adjoint administratif	Oui/Non	1		TC
	Responsable comptabilité / RH	Rédacteur	Oui/Non		1	TC
	Chargé de mission Tourisme / Culture / Patrimoine	Attaché territorial	Oui/Non	1 (CDI)		TNC 28/35
Techniques	Ouvrier Polyvalent encadrant	Agent de maîtrise principal	Oui/Non	1		TC
	Ouvrier Espace vert	Adjoint technique	Oui/Non	1		TC
	Ouvrier technique polyvalent	Adjoint technique	Oui/Non	2		TC
	Régisseur	Adjoint technique	Oui/Non	1(CDD)		TNC 14

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 001-210102901-20260727-2026059-DE

